



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Commission Habitat

Mardi 1^{er} Juin 2021

Tour de table





Ordre du jour

- Situation sur les différents dispositifs qui couvrent le territoire d'ALF
- Point sur vos projets dans les communes
- Information sur les différents partenaires
- Questions diverses

Les différents dispositifs habitat



Le PIG départemental « Habiter Mieux »

Recouvre les 58 communes d'Ambert Livradois Forez hormis les centres-bourgs d'Ambert, Arlanc, Cunlhat et St Anthème.

Intervient sur 3 champs spécifiques :

- La lutte contre l'habitat indigne et non-décent
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

Une aide systématique de 5 % sur tous les dossiers

Pour 2021 : 60 000 €

A l'heure actuelle : 18 dossiers de déposés pour un montant de 13 599€

Un technicien dédié au territoire d'ALF : participation en lien avec le CD 63 (20 000€)

Une animation spécifique sur le territoire avec une permanence tous les jeudis au guichet unique du commerce et de l'habitat à Ambert.

L'OPAH-RU multisites

Couvre les centres-bourgs / villes d'Ambert, Arlanc, Cunlhat et Saint Anthème.

Permet de favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

Une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières.

Déclinaison en deux volets :

- Volet incitatif : un accompagnement technique, financier et administratif + mobilisations d'aides pour les travaux de réhabilitation.
- Volet coercitif : mise en place d'arrêtés, d'opération de restauration immobilière, résorption de l'habitat insalubre + financements spécifiques.

Convention signée le 8 février 2021 avec engagements de l'Anah, d'ALF et des communes pour 5 ans :

- l'Anah : 1 540 763€
- ALF : 555 400 € (65 000€ pour 2021)
- Communes : 429 150 €

ALF s'est engagé dans le recrutement d'un opérateur pour assurer le suivi-animation de l'opération : 380 000 € sur 5 ans

Un chef de projet OPAH-RU et Petites Villes de Demain a été recruté par ALF via un financement du poste à hauteur de 75 %.

Des permanences ont lieu dans les communes couvertes par le dispositif :

- Ambert : 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois au guichet unique
- Arlanc : 4^{ème} jeudi de chaque mois à la MSAP
- Cunlhat : 2^{ème} mardi de chaque mois à la MSAP
- St Anthème : 2^{ème} jeudi de chaque mois à la mairie

Le programme Petites Villes de Demain

4 conditions pour être éligible à PVD :

- Être une commune de – de 20 000 habitants
- Être hors des grands pôles urbains
- Avoir une fonction de centralité
- Être en situation de fragilité

3 communes lauréates : Ambert – Arlanc et Cunlhat.

Sur la durée du mandat municipal : 2020 -2026.

Permet d'apporter aux petites communes et à leur interco les moyens, les outils, les connaissances et les partenaires nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de revitalisation.

Plusieurs thématiques : la culture, le développement économique, l'environnement (énergies, déchets, eau...), la mobilité, les solidarités, l'urbanisme, le logement et l'aménagement...

1 chef de projet recruté par ALF

La mise en place du SPPEH

Suite à la disparition des EIE : mise en place du SPPEH

Un conseiller dédié au territoire d'ALF – Xavier OLAGNIER

- Pour informer et conseiller les ménages, quel que soit leur niveau de ressources, sur les questions de rénovation de l'habitat
- Pour accompagner les ménages non-éligibles aux aides de l'Anah dans leur projet de travaux
- Pour informer et conseiller le petit tertiaire privé
- Pour participer à la dynamique locale de rénovation, en lien avec les artisans et les professionnels de l'immobilier locaux.

C'est la porte d'entrée pour toutes les questions relatives à l'habitat sur notre territoire.

Fonctionnement en cours de réflexion avec le technicien et ALF.

La création du Guichet Unique du Commerce et de l'Habitat

Un lieu qui réunit l'ensemble des partenaires habitat :

- Permanences du technicien du PIG
- Permanences de l'opérateur de l'OPAH-RU (pour le centre-ville d'Ambert)
- Permanence du conseiller SPPEH
- Permanence du CAUE
- Permanence juridique de l'ADIL

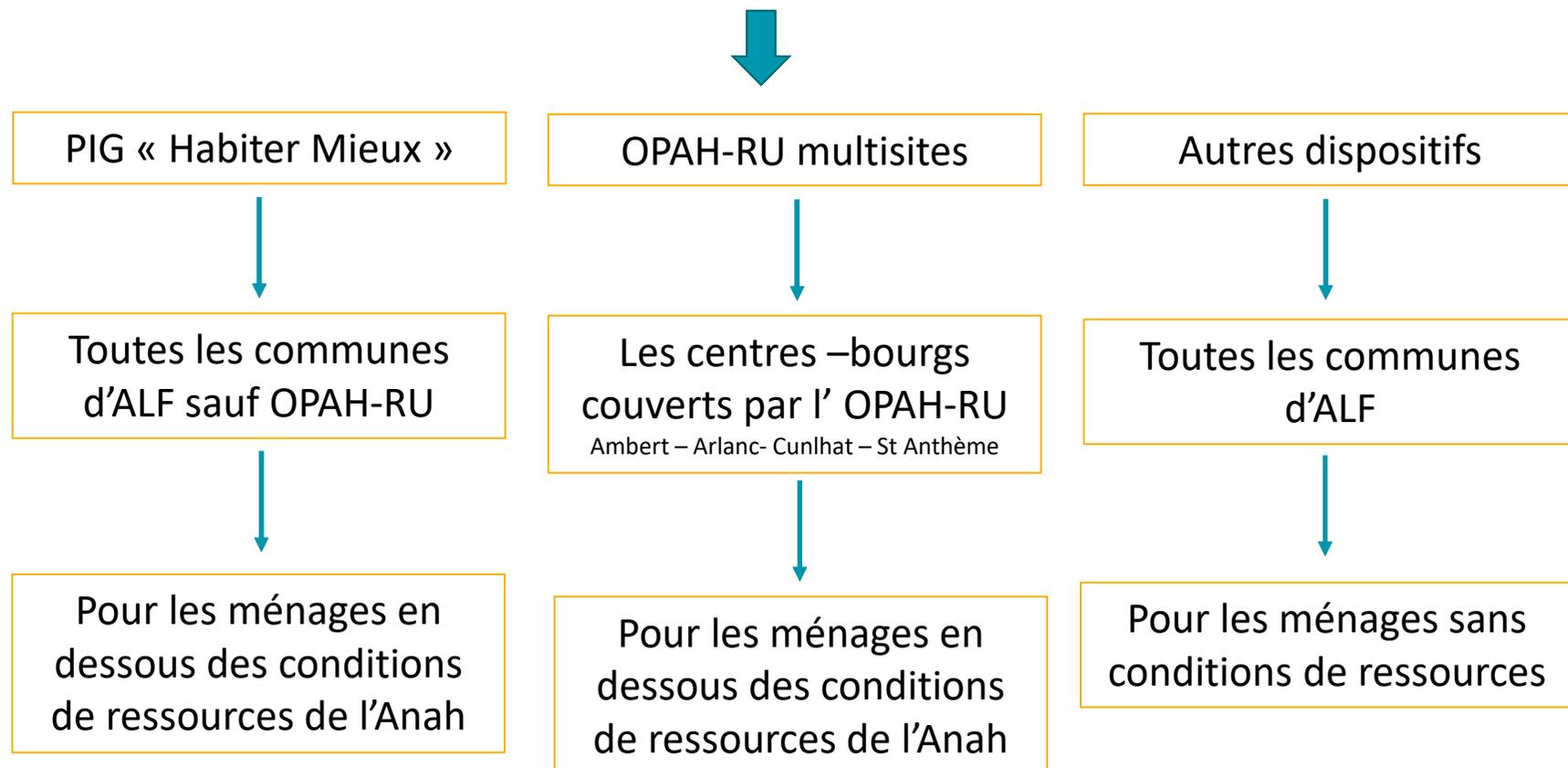
Un lieu qui réunit l'ensemble des partenaires économiques :

- La CCI : bureau permanent
- Cité Commerce : bureau permanent
- Permanence de la CMA
- Permanence d'Initiatives Thiers Ambert
- Permanence de l'ADIE



Pour résumer

Le technicien du SPPEH : porte d'entrée pour toutes les questions relatives à l'habitat et pour tous les ménages



Vos projets dans les communes



Les partenaires mobilisables



Le CAUE

Organisme qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Les missions du CAUE sont de conseiller, informer et former, et sensibiliser les propriétaires privés et les collectivités territoriales.

Une architecte conseil dédiée au territoire : Hélène BUCHER

Des permanences tous les 1^{er} vendredis de chaque mois
Crise sanitaire oblige : plus de permanences mais possibilité de contact par mail ou téléphone et des visios sont proposées régulièrement.



L'ADIL

Pour objet d'offrir au public un conseil juridique, financier, fiscal et technique.

Concerne les projets de réhabilitation mais aussi les constructions neuves.

Des permanences juridiques tous les 4^{ème} mercredi de chaque mois au guichet unique du commerce et de l'habitat :

la prochaine date : mercredi 23 juin 2021

L' atelier rural d'urbanisme

Un outil à la disposition des collectivités du Parc pour les accompagner dans deux grands domaines de projet :

- l'élaboration des documents d'urbanisme
- les opérations d'aménagements des communes ou communauté de communes.

Un collectif de partenaires techniques : le PNR LF, le CAUE, les services de l'État, le conseil départemental, ALF....

Questions diverses



**Merci de votre attention et à
bientôt !**

